

# Roanne soutient les associations e

Pour susciter l'engagement bénévole, la ville de Roanne a lancé deux appels à projets pour mettre en lien les associations et, d'une part, des étudiants – dans le cadre d'un partenariat avec l'université – et, d'autre part, des salariés – via le Centre des jeunes dirigeants roannais. Deux initiatives qui pourraient inspirer d'autres collectivités.

« Le renouvellement des bénévoles est structurant dans l'activité d'une association. C'est pourquoi j'ai souhaité mettre en place des actions spécifiques permettant aux habitants de mieux connaître les associations locales », explique Marie-Laure Dana-Burnichon, maire adjointe en charge du secteur associatif..

## « Crédit libre » pour les étudiants

Depuis 2018, la ville a développé un partenariat avec l'université de Saint-Étienne, campus de Roanne, afin de valoriser l'implication bénévole des étudiants. En effet, certaines universités bonifient l'engagement associatif en majorant la moyenne générale des étudiants ou en validant une unité d'enseignement dite « crédit libre », consacrée à l'engagement citoyen. C'est cette dernière option qui a été retenue par l'université de Saint-Étienne lorsqu'elle a été sollicitée par la ville de Roanne. Pour valider ce crédit libre, l'étudiant doit inscrire son action dans la réalisation d'un projet répondant à une problématique proposée par une association. Ce travail est réa-



lisé par groupes de cinq ou six étudiants de licence AES (administration économique et sociale). Un enseignant-chercheur encadre leur travail pour garantir la validité scientifique du projet, et son suivi est assuré conjointement par l'association et par l'école. L'étudiant doit consacrer à ce projet environ quatre-vingt-dix heures de travail individuel pendant le semestre et est également soumis à une évaluation spécifique.

## Appel à projets

Concrètement, c'est la ville qui lance un appel à projets à l'ensemble des associations de son territoire, sans ciblage préalable, afin qu'elles puissent proposer des sujets aux étudiants. Chaque candidature est étudiée par la ville et par l'université. Pour sélectionner les projets qui seront confiés aux étudiants, diffé-

rents critères sont retenus : l'adéquation entre les objectifs pédagogiques et le projet proposé ; la disponibilité de l'association qui devra indiquer un référent pour accompagner les étudiants et échanger avec le professeur référent du groupe. Une cinquantaine de projets ont été portés par des étudiants depuis le lancement du dispositif, soit autant de partages d'expériences et de compétences. Les projets intervenaient dans différents domaines : organisation d'événements, conduite de campagnes de financement participatif, réalisation de sites internet, création de supports de communication ou encore recherche de sponsors (une thématique récurrente parmi la quinzaine de projets associatifs sélectionnés en 2019-2020). L'évaluation finale de l'étudiant prenait en compte trois items : la gestion du projet, le relationnel et l'atteinte des objectifs initiaux.

## Lundi de solidarité

De la même manière, la ville de Roanne a accompagné dès 2018 l'action du Centre des jeunes dirigeants (CDJ) roannais, qui fédère des entreprises locales autour d'un « lundi de solidarité » pendant lequel les salariés volontaires des entreprises du CJD sont détachés sur des projets associatifs par leurs employeurs. Ce sont près de quatre-vingts salariés volontaires qui se sont mobilisés sur chaque édition. Les projets associatifs proposés étaient là encore la résultante d'un appel à projets diffusé par la Ville à toutes les associations roannaises. Les salariés volontaires sont ainsi intervenus sur une diversité d'actions : rénovation de locaux, aménagement paysager, organisation d'un moment de convivialité avec des per-

# n mobilisant des bénévoles

sonnes isolées ou en situation de handicap... Si les associations sont libres dans l'expression de leurs projets, elles sont contraintes de mener intégralement leur démarche sur la journée de solidarité, durant la même amplitude horaire qu'une journée de travail.

Au fur et à mesure des éditions, l'accent a été mis sur l'accompagnement des associations intervenant dans un champ solidaire ou caritatif afin d'établir un lien encore plus prégnant avec le « lundi de

solidarité ». Outre des volontaires salariés, les entreprises – après définition du projet avec les associations – fournissent très souvent la matière première ou les matériaux nécessaires au projet, dans une démarche d'entraide et de développement durable. Ces actions ont permis aux salariés comme aux étudiants de découvrir le tissu associatif local, d'œuvrer pour le vivre-ensemble et de s'investir ponctuellement au sein d'une structure associative. Pour aller plus loin, la ville de Roanne pré-

voit lors d'une prochaine édition de mobiliser également ses agents afin de soutenir encore plus l'activité associative. ■

**Audrey Roure, directrice de la vie associative de la ville de Roanne**

## En savoir plus

Service de la vie associative de la ville de Roanne : 04 77 23 20 87.

[www.roanneasso.fr](http://www.roanneasso.fr)



**Valérie Fernandez,** chargée de mission vie associative à Martigues (Bouches-du-Rhône)

## « Le tissu associatif prend tout son sens, quand la réunion de tous rejoint l'intérêt général »

### Quel est le rôle de votre Maison de la vie associative ?

La MVA de Martigues est un lieu où naît la coopération. Depuis 2018, elle coordonne une action de collecte alimentaire en réunissant les six associations de solidarité, qui avaient l'habitude d'organiser des collectes dans la ville. L'enjeu étant de « faire ensemble » pour faire mieux. La première étape a été de les aider à mieux se connaître et à dissiper les défiances qui pouvaient parfois exister entre elles. Malgré des divergences d'organisation, elles se retrouvent à gérer les mêmes problématiques. En partageant des analyses sur leur fonctionnement, chacune a pu identifier des points d'amélioration à emprunter à l'autre. Puis, dans ce cadre collectif, la reformulation des problématiques a participé à la construction d'un projet commun : Martigues Solidaire.

### En quoi consiste-t-il ?

La deuxième étape était d'augmenter la visibilité des associations et de leur action de solidarité sur le terrain, et de rendre les habitants « tous solidaires ». En se déployant sur le territoire grâce aux quatre collèges et aux trois lycées mais aussi aux lieux institutionnels (médiathèques, MJC, maisons de quartiers, etc.), et en y associant les partenaires économiques (entreprises, grandes enseignes de la distribution et une dizaine de commerces de proximité), Martigues Solidaire a pris forme. D'un point de vue très pratique, il y a eu des échanges de dons entre les associations : le Secours catholique a donné ses excédents à l'association Partage, une permanence gynécologique des équipes Saint-Vincent a été organisée pour le Secours populaire. Par ailleurs, la MVA a accompagné les associations éligibles à la mise en place d'une convention leur permettant de récupérer les portions non distribuées dans les différents restaurants scolaires municipaux.

### Qu'est-ce que cela a apporté aux associations ?

Une meilleure connaissance des acteurs locaux et une confiance accrue des associations les unes envers les autres. Face à la crise sanitaire, une collaboration opérationnelle entre les institutions et les associations a permis également de renforcer les liens au sein de la collectivité en déployant d'autres forces vives : des agents communaux devenus bénévoles, des structures municipales en veille sociale, des numéros d'urgence pour répondre à la population, des salles d'activités devenues des ateliers de confection de masques... Encouragées par la MVA, toutes les associations ont été mobilisées pour apporter leur pierre à l'édifice et ont été force de proposition pour organiser des actions. Le tissu associatif prend alors tout son sens, quand la réunion de tous rejoint l'intérêt général.

**Propos recueillis par Paul Bucau, Réseau national des maisons des associations**